



Recouvrement NEMO-Carte PASS

Par **Sabrina06**, le **11/02/2014** à **12:06**

Bonjour,

J'ai contracté un crédit carte pass l'année dernière.

Maintenant je ne travaille plus et ne peux rembourser la somme réclamé. Il me demande 7000€ dont 2400€ sans me dire exactement à quoi cela correspond et la somme augmente toute les semaine.

J'ai contacté le recouvrement NEMO qui s'en occupe en leur expliquant ma situation du fait que j'ai accouché il y a 7 mois et suis en fin de congé parental total car j'ai du quitter mon emploi au vu des horaires incompatible avec mon enfant et demande donc un échelonnement de ma dette.

je leur ai payé 145€ X2 car d'après eux si ces deux paiements se passe bien il pourront faire un échelonnement et me défiché banque de france.

Au final le deuxième paiement fait sans aucun justificatif par courrier, il me demande les dépense du foyer en terme de prélèvement et décrète qu'il nous reste 600€ ce qui est suffisant pour leur rembourser un partie mais il ne compte pas le fait qu'à la fin du mois je ne perçoit plus mon congé parental et serait sans emploi et ne compte pas non plus les dépense des course bébé, essence pour mon mari qui travaille.

Je veux leur rembourser cette somme mais ne l'ai pas et il ne veule pas entendre parler de mensualité a part 800 X3 ce qui m'est impossible, il me menace d'une instruction en justice, de prélèvement sur salaire de mon mari, mais aucun arrangement possible si ce n'est d'emprunter la somme à un proche et de les rembourser dans la totalité. JE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE!!!

Par **pat76**, le **20/02/2014** à **19:09**

Bonjour

Dites simplement que vous allez saisir le Tribunal d'instance pour voir si le contrat de crédit à la consommation qui vous a été remis respecte bien les textes qui régissent le crédit à la consommation et que les frais qui vous sont réclamés le sont en toute légalité..

Vous précisez qu'au vu de votre situation financière vous n'avez pas d'autre possibilité que de déposer un dossier de surendettement à la banque de France et que votre créancier devra si résoudre.

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception et vous en gardez une copie.